

Abidjan, le 28 AOUT 2017

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY



VICE-PRÉSIDENTE

SERVICE DES STAGES ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE (SSIP)

Le Chef de service,

A

*Mesdames/Messieurs les Doyens
de l'UFHB*

ABIDJAN -Cocody

N/réf. :32/UFHB/VPP/SSIP/17

Objet : Stage des étudiants de l'Université FHB

Mesdames/Messieurs les Doyens

Suite à la réunion que nous avons tenue à l'Agence Emploi Jeunes, en présence de l'Administrateur de cette institution et du Secrétaire Général de l'Université Félix Houphouët-Boigny, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes :

1. Les stages d'immersion à l'Université Félix Houphouët-Boigny débuteront le Lundi 04 septembre 2017 à 07h30.
2. A partir de cette date, les étudiants admis non encore inscrits à l'Agence Emploi Jeunes seront éliminés.
3. Vous êtes priés de délivrer aux étudiants qui n'ont pas pu retirer leur diplôme, une Attestation qui mentionne leur niveau d'études ainsi qu'un relevé de notes du dernier diplôme obtenu pour leur permettre de s'inscrire à l'Agence emploi Jeunes (AEJ).
4. Les paiements des primes de stage s'effectueront par virement bancaire. Les étudiants qui n'ont pas de Compte bancaire auront la possibilité d'en ouvrir un sans frais à la BNI, à partir du 10 septembre 2017.

A cet effet, ils devront fournir à l'Agence Emploi Jeunes les pièces suivantes :

- 1 attestation de démarrage effectif de stage délivré par l'employeur (Doyen ou Chef de Service),
- 1 certificat de résidence,
- 3 photos d'identité récentes
- 1 photocopie de la CNI

- 5- Le contrat de travail sera signé en début de stage entre les trois (3) parties :
- l'étudiant
 - l'Agence Emploi Jeunes
 - l'employeur (Doyen ou le chef de service).

Veuillez recevoir, **Mesdames/Messieurs les Doyens**, mes sincères remerciements.



Prof. N'DINDIN Claude